



HAL
open science

Un traité de croisade écrit par un dominicain. Le Directorium ad passagium faciendum

Christine Gadrat

► **To cite this version:**

Christine Gadrat. Un traité de croisade écrit par un dominicain. Le Directorium ad passagium faciendum. Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes = Journal of Medieval and Humanistic Studies, 2022, 43, pp.373-400. halshs-03715434

HAL Id: halshs-03715434

<https://shs.hal.science/halshs-03715434>

Submitted on 3 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[NB : ceci est la version d'auteur et non la version définitive]

Un traité de croisade écrit par un dominicain : *Le Directorium ad passagium faciendum*

Après la perte d'Acre par les croisés et la fin de toute présence latine en Palestine, on a vu fleurir plusieurs traités de croisade proposant aux souverains européens des projets visant à reconquérir les lieux saints. La première moitié du XIV^e siècle est particulièrement riche de ce genre de traités, tandis que les rois de France successifs annoncent leur volonté de prendre la croix et qu'ils y sont encouragés par les papes, notamment Jean XXII. Les auteurs de ces traités appartiennent à des statuts divers ; on trouve aussi bien des religieux appartenant à différents ordres que des laïcs. Parmi les traités de croisade écrits à cette époque, le *Directorium ad passagium faciendum* n'est pas le seul écrit par un dominicain. Un traité antérieur, le *Tractatus quomodo Sarraceni sunt expugnandi*, est dû à un missionnaire dominicain qui a longtemps séjourné en Orient, Guillaume Adam¹. Le *Directorium*, offert au roi de France Philippe VI de Valois qui avait fait vœu de croisade, lui est parfois également attribué.

Ce traité, écrit en 1332, est composé de deux parties. Dans la première, l'auteur présente les différents motifs qui doivent pousser le roi à entreprendre une croisade : suivre l'exemple de ses illustres prédécesseurs ; étendre les limites de la chrétienté ; compatir à la souffrance des chrétiens qui vivent sous des dominations infidèles ou hérétiques ; reconquérir la Terre sainte. La seconde partie, après une série de préambules à la croisade (parmi lesquels figure la paix entre les princes chrétiens), expose la stratégie conseillée par l'auteur. Celui-ci préfère la voie de terre à celle de mer, ce qui fait passer les armées croisées par l'empire de Constantinople, que le *Directorium* engage le roi à conquérir, afin non seulement de s'assurer d'une base arrière pour la conquête de la Terre sainte, mais aussi de mettre fin au schisme et à la perversion de la foi chrétienne par les Byzantins. Les raisons de cette conquête et les critiques contre les Grecs, courantes dans ce genre de textes, mais qui prennent ici une ampleur particulière, occupent une bonne partie du traité. L'auteur conseille aussi de conquérir la Russie (Serbie), ce qu'il juge facile à réaliser. En dehors des Grecs, objets de tous les blâmes possibles, le *Directorium* fait le tour de tous les peuples auxquels l'entreprise peut être confrontée et examine leur fiabilité dans le cadre d'une éventuelle alliance ou les dangers qu'ils pourraient faire courir à l'armée croisée. Enfin, comme dans les autres traités de croisade, l'auteur s'intéresse aux ressources locales qui pourront subvenir aux besoins des croisés et consacre quelques lignes aux machines de guerre². L'originalité de ce traité repose sur la prédominance des questions religieuses et en particulier l'insistance sur la foi orthodoxe, considérée comme principale responsable de la décadence de la chrétienté.

Malgré ses particularités et son intérêt, le *Directorium* reste assez peu étudié. On le trouve régulièrement cité, au moins dans les études qui traitent de projets de croisade et qui reprennent en partie le contenu de ce texte, mais il est rarement analysé de manière approfondie. Composé en latin, puis traduit en français à deux reprises, la première fois très rapidement après l'écriture

¹ William of Adam, *How to Defeat the Saracens. Guillelmus Ade, Tractatus quomodo Sarraceni sunt expugnandi*, éd. G. Constable, Washington, Dumbarton Oaks, 2012.

² Pour un résumé du traité et de son argumentation, voir J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV^e siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, Paris, E. Thorin, 1886, p. 90-97 ; C. R. Beazley, « *Directorium ad Faciendum Passagium Transmarinum* », *The American Historical Review*, 13/1, 1907, p. 66-115, aux p. 66-79 ; É. Patlagean, « La conquête de l'empire grec dans un projet de croisade adressé à Philippe VI de Valois en 1332 », *Studi sulle società e la culture del Medioevo per Girolamo Arnaldi*, éd. L. Gatto et P. Supino Martini, Rome, All'insegna del Giglio, 2002, t. II, p. 455-469, aux p. 458-467 ; J. Trouilhet, « Les projets de croisade des dominicains d'Orient au XIV^e siècle. Autour de Guillaume Adam et Raymond Étienne », *Les projets de croisade. Géostratégie et diplomatie européenne du XIV^e au XVII^e siècle*, éd. J. Paviot, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2014, p. 151-181.

de la version originale, puis plus d'un siècle après, ce traité est loin d'être inaccessible, puisque ses différentes versions ont été éditées³. Mais il souffre sans doute du mystère qui entoure son auteur, anonyme, et dont les diverses attributions proposées n'ont pas jusque-là remporté une adhésion définitive. Il souffre peut-être aussi de sa forme, très structurée et quelque peu rigide. Il souffre enfin probablement d'un certain pessimisme qui transparait dans plusieurs passages⁴.

Les circonstances de l'écriture de ce traité sont pourtant relativement bien documentées, ce qui n'est pas fréquemment le cas au Moyen Âge. Elles s'inscrivent dans le contexte des préparatifs de croisade lancés par le roi de France Philippe VI, encouragé par le pape Jean XXII⁵. En 1313, avant même d'être roi, Philippe de Valois prend la croix et affirme sa volonté de mener une croisade⁶. Dès le début de son règne, au cours des années 1328-1331, le roi parvient à obtenir la participation de nombreux princes français et européens⁷. En 1330, le pape Jean XXII accorde au roi la levée d'une dîme pour deux ans⁸. Dans une lettre datée du 5 décembre 1331, il enjoint les évêques français à prêcher la croisade à travers le royaume et à recueillir des dons destinés à la financer⁹ ; il promulgue également des indulgences pour ceux qui décident de se croiser¹⁰. S'ensuit, de février 1332 à juillet 1333, une longue négociation entre la papauté et le roi de France portant sur le financement et tous les aspects pratiques de la préparation¹¹. En juillet 1332, puis en octobre de la même année, Philippe VI renouvelle son vœu de croisade et de prendre personnellement part à l'expédition¹².

Dans le même temps, le roi établit une commission de cinq membres chargés d'examiner la route et la stratégie à suivre pour cette croisade¹³. Cherchant à recueillir des informations, cette commission reçoit l'avis de la ville de Marseille¹⁴ et des ambassades de Venise, d'Arménie et de Chypre¹⁵. Guy de Vigevano, médecin de la reine Jeanne, remet à la commission le

³ La version latine originale a été éditée en 1906 dans le *Recueil des Historiens des croisades. Documents arméniens*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, p. 367-517 (à partir de trois manuscrits) ; et presque simultanément par C. R. Beazley, « *Directorium ad Faciendum Passagium Transmarinum* », *The American Historical Review*, 12/4, 1907, p. 810-857, et 13/1, 1907, p. 66-115 (à partir de deux autres manuscrits) ; la traduction française de Jean de Vignay a été publiée dans une « tesi di laurea » inédite, que je n'ai pas pu consulter (P. Biancani, *Ricerche su Jean de Vignay, traduttore del XIV secolo*, Università degli studi di Torino, 1994) ; celle de Jean Miélot a été éditée une première fois en 1846 (F.-A.-F.-Th. de Reiffenberg, *Le chevalier au cygne et Godefroid de Bouillon*, Bruxelles, M. Hayez, t. 1, p. 227-312) et à nouveau en 1906 dans le même volume du *Recueil des historiens des croisades* que la version latine (celle-ci occupe la moitié supérieure des pages et la version français la moitié inférieure). Cette publication sera désormais abrégée en *RHC*.

⁴ P. Gautier Dalché, « Représentations de l'espace de l'Antiquité tardive au XVI^e siècle », *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, 19, 2005, p. 167-172, ici p. 170 ; Chr. Gadrat-Ouerfelli, « *Decima pars non sumus*. La place de l'Europe dans le monde selon les voyageurs médiévaux », *Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, éd. J. Blanchard et R. Blumenfeld-Kosinski, Genève, Droz, 2017, p. 85-94, ici p. 91-93.

⁵ Sur contexte et les projets de croisade de Philippe VI, voir J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 86-102 ; J. Viard, « Les projets de croisade de Philippe VI de Valois », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 97, 1936, p. 305-316 ; C. J. Tyerman, « Philip VI and the Recovery of the Holy Land », *English Historical Review*, 100, 1985, p. 25-52 ; S. Schein, « Philip VI and the Crusade: A Reconsideration », *Crusade and Settlement. Papers read at the first conference of the Society for the Study of Crusades and the Latin East*, éd. P. W. Edbury, Cardiff, University College Cardiff Press, 1985, p. 121-126.

⁶ Tyerman, « Philip VI », p. 26.

⁷ Tyerman, « Philip VI », p. 27.

⁸ Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 86.

⁹ Viard, « Les projets de croisade », p. 307 ; Tyerman, « Philip VI », p. 28.

¹⁰ Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 86.

¹¹ Tyerman, « Philip VI », p. 28.

¹² Viard, « Les projets de croisade », p. 309 ; Tyerman, « Philip VI », p. 28-29.

¹³ Delaville Le Roux, *La France en Orient*, p. 88 ; Tyerman, « Philip VI », p. 34.

¹⁴ Delaville Le Roux, *La France en Orient*, p. 88-89.

¹⁵ Tyerman, « Philip VI », p. 35.

*Texaurus regis Francie acquisitionis Terre sancte*¹⁶. Ce traité est composé de deux parties : la première comporte des conseils médicaux, destinés à maintenir le roi en bonne santé pendant son expédition et à lui éviter d'être empoisonné ; la seconde partie contient la description accompagnée de dessins de machines de guerre diverses¹⁷.

La commission reçoit également de la part d'un dominicain anonyme le *Directorium ad passagium faciendum*, qui ne rencontre pas son assentiment, en particulier à cause de la voie de terre préconisée par l'auteur et jugée trop longue et trop coûteuse¹⁸. L'avis de la commission sur ce projet a été conservé¹⁹ :

Item, est bien voir que aucun advis a esté baillé au roy sur ceste besoingne par maniere de livre, que l'en dit que ung sages prelas, qui jadis fu de l'ordre des Prescheurs, et a present arcevesque d'un arceveschié en l'empire de Constantinoble et es marches de la, a composé et lui a envoyé, lequel semble conseiller au roy que il aille le chemin d'Alemaigne et de Hongrie par terre et que il passe par le royaume de Rassie et par l'empire de Constantinoble, et par une partie de la terre que les Thurcs tiennent, et que il aille passer la mer au braz St George, la ou il a pou de mer a passer. Mais, si comme il appert clerement à ceulx qui lisent celui livre, l'entente de celui qui le fist est que le roy, en passant par la terre de mescreans, conquere avant soy toutes icelles terres, c'est assavoir la terre du royaume de Rassie, l'empire de Constantinoble et celle terre que les Thurcs tiennent en une partie de terre nommée Aisie ; et que ce soit au roy loisible, possible, convenable et prouffitable, il s'efforce de montrer par moult de raisons aussi comme par la plus grant partie dudit livre, laquelle chose ne semble mie estre de l'entencion du roy, quant a ce present voiage. Et pour ce lad. voye ne semble mie estre convenable pour les causes devant dittes.

Sans lever le voile sur l'identité de l'auteur, qui ne semble pas être connue de la commission, cet avis apporte néanmoins une information supplémentaire à son sujet : sa présente charge d'archevêque dans l'empire de Constantinople ou ses marches.

Que la commission ait été ou non convaincue par les arguments présentés dans le *Directorium* importe au final assez peu, d'autant que la croisade de Philippe VI n'eut jamais lieu. Le traité a néanmoins subsisté et a été diffusé, traduit et lu aux XIV^e et XV^e siècles.

LES MANUSCRITS

Il convient dans un premier temps de clarifier la liste des manuscrits contenant ce texte. En effet, plusieurs listes ont été publiées, mais certaines apportent davantage de confusion que de précision. Dans son ouvrage *La France en Orient au XIV^e siècle*, J. Delaville Le Roulx fournit une liste déjà bien fournie de manuscrits aussi bien latins que dans les traductions de Jean de Vignay et de Jean Miélot, mais incomplète et erronée²⁰. L'introduction à l'édition de la version latine et de la traduction en français de Jean Miélot publiée dans le volume *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens II* contient la description des manuscrits utilisés pour cette édition, ainsi que d'autres manuscrits alors connus²¹. Malgré l'existence de cette publication, la liste donnée par É. Patlagean est remplie de confusion, mélangeant en particulier

¹⁶ Ms. Paris, BnF, latin 11015, fol. 32-41 ; A. Leopold, *How to Recover the Holy Land. The Crusade Proposals of the Late Thirteenth and Early Fourteenth Centuries*, Aldershot, Ashgate, 2000, p. 42.

¹⁷ Leopold, *How to Recover*, p. 42 ; Tyerman, « Philip VI », p. 35.

¹⁸ Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 97 ; Tyerman, « Philip VI », p. 35.

¹⁹ Delaville Le Roulx (*La France en Orient*, p. 97-99) cite cet avis d'après une copie du XVIII^e siècle (Paris, Archives nationales, P 2289, fol. 703-712) ; Ch. Kohler en a retrouvé une copie dans un manuscrit du XV^e siècle (Paris, BnF, français 2833). L'avis se trouve au fol. 208 (et non 205-207^v comme l'indique Kohler) : « Information des choses qui appartiennent au saint passage ». Je reprends ici le texte publié par Kohler (*RHC*, p. CLVII).

²⁰ Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, p. 90, en note. Les manuscrits « Oxford, Marie Magd. 2184 » et « Munich, fr. 491 » ne contiennent pas le *Directorium*. Le manuscrit du Vatican porte bien le numéro 603, mais dans le fonds Palatini et pas Regina.

²¹ *RHC*, p. CLXIII-CLXXVI.

sans le préciser manuscrits latins et français²². La liste la plus fiable et la plus complète à ce jour est celle publiée sur le site Arlima (Archives de Littérature du Moyen-Âge)²³. Il n'est toutefois pas inutile de la compléter ici²⁴.

Manuscrits contenant la version latine :

1. Bâle, Universitätsbibliothek, A. I. 28, fol. 254^v-291^v.

Deuxième quart du XV^e siècle.

Manuscrit légué par Jean de Raguse aux Dominicains de Bâle (fol. 1).

Contient aussi : fol. 3-116, *Acta concilii oecumenici VIII Constantinopolitani IV latine Anastasio bibliothecario interprete* ; fol. 119-121^v, *Acta concilii Calcedonensis*, actio 16 ; fol. 131-172^v, *Acta concilii Constantiensis* ; fol. 179-187, Ps. Methodius, *Prophetia ab Adam usque in finem mundi* ; fol. 187-195, Fretellus, *Liber locorum sanctorum terrae Ierusalem* ; fol. 195-232, Burcardus de Monte Sion, *Descriptio terrae sanctae* ; fol. 232^v-254^v, Guilelmus Adae, *De modo Sarracenos extirpandi*.

Manuscrit B de l'édition du *RHC*.

2. Bâle, Universitätsbibliothek, A. I. 32, fol. 163.

Deuxième quart du XV^e siècle.

Manuscrit légué par Jean de Raguse aux Dominicains de Bâle.

Ce manuscrit ne contient qu'un court fragment du texte, correspondant au début du prologue (« De celsitudine vestre [...] me prosterno »). Copié à la suite du traité de Guillaume Adam, comme dans le manuscrit précédent, où les deux textes se suivent sur la même page. Il est probable que le copiste, s'il s'est servi du premier manuscrit comme modèle, aura été emporté par son élan et aura copié aussi les premières lignes du *Directorium* avant de se raviser. Or, G. Constable, éditeur du traité de Guillaume Adam, estime que les deux manuscrits de Bâle ne peuvent avoir été copiés l'un sur l'autre ; en revanche, ils pourraient avoir un ancêtre commun²⁵.

3. Bruxelles, KBR, 9176-9177, fol. 1-24^v.

XV^e siècle.

Provient de la bibliothèque des ducs de Bourgogne²⁶. Copiste : Johannes Reginaldi, chanoine de Cambrai (v. 1430-1440).

Contient aussi : fol. 24^v-43, Burcardus de Monte Sion, *Descriptio terrae sanctae*.

Manuscrit C de l'édition du *RHC*.

4. El Escorial, Real Biblioteca del Monasterio de San Lorenzo, O-III-34, fol. 1-31^v.

XIV^e siècle.

Provient des collections du Conde-Duque de Olivares, puis de Jeronimo Zurita.

²² Patlagean, « La conquête de l'empire grec », p. 456.

²³ L. Brun, « *Directorium ad passagium faciendum* », site Arlima (Archives de littérature du Moyen Âge). Voir aussi les notices « Jean de Vignay, Jehan de Vignai » et « Jean Miélot ».

²⁴ Les circonstances dans lesquelles cet article a été écrit n'ont malheureusement pas permis de recueillir toutes les informations souhaitées sur les différents manuscrits. C'est pourquoi la précision des notices diffère d'un manuscrit à un autre en fonction de ce qu'il aura été possible de consulter, que ce soit en ligne ou directement sur le manuscrit. Que les lecteurs veuillent bien m'en excuser.

²⁵ William of Adam, *How to Defeat the Saracens*, p. 12-13 : « A and B each also have errors and distinctive readings, fewer than C but enough to suggest that they are independant, though possibly deriving from a common ancestor » (A et B sont les deux manuscrits de Bâle). G. Constable ne note pas le fait que le second contient un court extrait du *Directorium*.

²⁶ B. Bousmanne, T. Van Hemelryck et C. Van Hoorebeeck *La Librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. v : *Textes historiques*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 128-130.

Contient aussi : fol. 32-60, Burcardus de Monte Sion, *Descriptio terrae sanctae*.
Manuscrit inconnu des auteurs du *RHC*.

5. Londres, British Library, Harley 3995.
XIV^e-XV^e siècle.
Certaines parties du manuscrit ont été copiées par Tedaldo della Casa, franciscain du couvent Santa Croce de Florence.
Contient aussi : Bonaventure, *Breviloquium de veritate theologiae* ; *Tractatus capitum 48 de excellentia Jesus Christi* ; *Tractatus de instruendis novitiis* ; *Nicolai papae regulae* ; *sancti Basili regulae, 5 libris* ; fol. 62-103^v, *Regulae Pauli et Stefani* ; fol. 104-123, *Expositio Regulae sancti Augustini* ; fol. 124-136^v, *sancti Benedicti abbatis Regula* ; *De Terra sancta* ; fol. 141-158, Burcardus de Monte Sion, *Descriptio terrae sanctae*.
Manuscrit inconnu des éditeurs du *RHC*.

6. Oxford, Magdalen College, ms. 43, fol. 1-23.
Début du XV^e siècle.
Contient aussi : fol. 24..., Burcardus de Monte Sion, *Descriptio terrae sanctae* ; fol. 43..., Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*.
Manuscrit M de l'édition Beazley.

7. Paris, Bibliothèque nationale de France, latin 5138, fol. 1-39.
XVII^e siècle.
Copie du manuscrit ci-dessous (latin 5990) de la main de Baluze.
Manuscrit P de l'édition Beazley.

8. Paris, Bibliothèque nationale de France, latin 5990, fol. 34-55.
Deuxième moitié du XIV^e siècle.
Recueil rassemblé par Pierre Manhac, notaire et secrétaire du roi (documenté en 1380-1407).
Contient aussi : fol. 1-30^v, *Privilegia perpetua per dominum papam regi Francie et regine concessa* ; fol. 31-33^v blancs ; fol. 56-64, *Secretum secretorum*.

9. Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, Pal. Lat. 603, fol. 73-111^v.
XV^e siècle.
Contient aussi : fol. 1-72^v, Guillelmus de Monte Lauduno, *Sacramentale* ; fol. 111^v-133^v, Guilelmus Adae, *De modo Sarracenos extirpandi* ; fol. 134-198, Albertus de Ferrariis, *Tractatus de funeralibus et canonica portione* ; fol. 199-262, pièces concernant le concile de Bâle.

10. Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, lat. 536, fol. 1-37.
XIV^e siècle (?)²⁷.
Copié en France. A appartenu au « magister » Johannes Parmentarius, puis à son frère Nicholas Parmentarius (fol. 37^v), avant de parvenir au collège des Cholets à Paris.
Texte seul.
Manuscrit A de l'édition du *RHC*.

²⁷ F. Unterkircher (*Die datierten Handschriften der Österreichischen Nationalbibliothek bis zum Jahre 1400*, Vienne, 1969, p. 26) date le manuscrit du XIV^e siècle en raison de l'année 1332 indiquée dans le préambule. Il conviendrait d'examiner le manuscrit, ce qu'il ne m'a pas été possible de faire, pour vérifier cette datation. Conséquemment, le catalogue en ligne des manuscrits de la bibliothèque nationale autrichienne date également du XIV^e siècle les notes de possesseurs présentes au fol. 37^v, ce qui ne correspond pas à leur identification (cf. *infra*).

Manuscrits français :

A. Traduction de Jean de Vignay : *Le directoire a faire le passage de la Terre sainte*.
Londres, British Library, Royal 19 D. I, fol. 165^v-192^v.
XIV^e siècle.

Probablement réalisé pour Philippe VI de Valois, puis passé en Angleterre.

Contient aussi : fol. 1-46, Roman d'Alexandre en prose ; fol. 47-57, *La vengeance du grant roy Alixandre* ; fol. 58-135, Marco Polo, *Le devisement du monde* ; fol. 136-148^v, Odoric de Pordenone, *Les merveilles de la terre d'outremer* (traduction par Jean de Vignay) ; fol. 148^v-165^v, *Le miroir historial* (traduction par Jean de Vignay) ; fol. 192^v-251^v, Chronique de Primat (traduction par Jean de Vignay) ; fol. 252-267^v, extrait de la *Bible historiale* de Guiart des Moulins.

B. Traduction de Jean Miélot : *Advis directif pour faire le passage d'outremer*.

1. Bruxelles, KBR, 9095, fol. 1-68.

XV^e siècle.

Texte seul.

Manuscrit N de l'édition du *RHC*.

2. Paris, Bibliothèque nationale de France, Arsenal 4798, fol. 1-83.

Copié en 1460, probablement pour Jean de Wavrin, chambellan de Philippe le Bon.

Contient aussi : fol. 84-150, Burchard de Mont Sion, *Description de la Terre sainte* (traduction par Jean Miélot) ; fol. 153-258, Bertrandon de la Broquière, *Voyage* ; fol. 259-261^v, *Advis* de Jean Torcello ; fol. 261^v-267^v, *Advis et advertissement* de Bertrandon de la Broquière sur l'*Advis* de Jean Torcello.

Manuscrit K de l'édition du *RHC*.

3. Paris, Bibliothèque nationale de France, français 5593, fol. 1-67.

Milieu du XV^e siècle.

Copié par Jean Miélot pour Philippe III de Bourgogne.

Contient les mêmes textes que le manuscrit de l'Arsenal ci-dessus : fol. 68-152, Burchard de Mont Sion, *Description de la Terre sainte* (traduction par Jean Miélot) ; fol. 154-254, Bertrandon de la Broquière, *Voyage* ; fol. 254-257, *Advis* de Jean Torcello ; fol. 257-263, *Advis et advertissement* de Bertrandon de la Broquière sur l'*Advis* de Jean Torcello.

Manuscrit L de l'édition du *RHC*.

4. Paris, Bibliothèque nationale de France, français 9087, fol.1-82^v.

Vers 1456.

Exemplaire de dédicace à Philippe III de Bourgogne.

Contient aussi : fol. 86-150^v, Burchard de Mont Sion, *Description de la Terre sainte* ; fol. 153-252^v, Bertrandon de la Broquière, *Voyage*.

Manuscrit M de l'édition du *RHC*.

CONTEXTE CODICOLOGIQUE ET RECEPTIONS DU *DIRECTORIUM*

Concernant le contexte codicologique, on remarque que le texte le plus souvent associé au *Directorium* est la *Descriptio Terre sancte* de Burchard de Mont Sion : cinq fois pour les manuscrits latins, soit la moitié d'entre eux, et trois fois pour la traduction de Jean Miélot. Vient ensuite le traité de Guillaume Adam (trois manuscrits latins), puis des documents relatifs aux conciles de Bâle et de Constance (trois manuscrits latins également). Ces associations

expliquent en partie pourquoi le *Directorium* a été parfois attribué à Burchard de Mont Sion, comme nous le verrons plus loin. Elles aident en tout cas à proposer certaines voies de diffusion et à appréhender les contextes de réception.

Le prologue du texte indique qu'il a été écrit par un dominicain pour le roi de France : « *Incipit Directorium ad passagium faciendum editum per quemdam fratrem ordinis Predicatorum [...] ad serenissimum principem et dominum dominum Philippum Francie regem illustrem* ». Les deux informations de ce passage contiennent les deux principales voies de diffusion du texte, à savoir la cour royale et les milieux dominicains.

La présence de documents issus des conciles dans plusieurs manuscrits semble liée à une circulation du texte dans les milieux dominicains. En effet, les deux manuscrits aujourd'hui conservés à Bâle proviennent du couvent dominicain de cette ville, auquel ils ont été donnés par Jean de Raguse (1390 ?-1443), lui-même dominicain et participant actif au concile de Bâle et aux négociations avec l'Église byzantine²⁸. Jean Stojković, dit de Raguse, est connu non seulement pour sa confrontation avec Jean Huss, mais aussi pour les relations qu'il a nouées avec le monde orthodoxe, en particulier la Grèce et la Serbie²⁹, deux pays dont discute longuement l'auteur du *Directorium*. Il s'est lui-même rendu à Constantinople en 1435-1437, lorsqu'il dirigea l'ambassade chargée de convaincre les Grecs de participer au concile de Bâle, en vue de leur union³⁰. On peut comprendre que le *Directorium*, où l'on trouve une critique virulente de la foi orthodoxe et qui considère que les Grecs doivent être « ramenés » à la foi romaine, l'ait intéressé. De ce fait, Jean de Raguse serait peut-être le commanditaire du manuscrit, daté du deuxième quart du xv^e siècle, qui rassemble à la fois le traité de croisade et les actes de conciles antérieurs à celui de Bâle, dans ce qui pourrait constituer un dossier de travail préparatoire aussi bien à sa mission qu'au concile³¹.

Il est possible que le manuscrit de Vienne soit lui aussi rattaché de plus ou moins près au contexte conciliaire et religieux. Son premier possesseur, Jean Parmentier, se voit léguer le volume : « *Istum librum do et volo dari post vitam meam magistro nostro magistro Johanni parmentarii si supervixerit. Jo delira* » (fol. 37^v). En-dessous, se trouve une autre note de possession : « *Pro nicholao parmentarii de bonis sui fratris* ». Nicolas Parmentier fut maître en théologie (1492), régent du collège de Navarre³² ; ayant été membre de la nation de Picardie et du collège de Cholets, dont il est boursier en 1484, cela explique que le manuscrit ait ensuite fait partie des collections de ce collège (ex-libris au f. 1). Son frère Jean n'a pas pu être identifié, mais il semble avoir légué plusieurs volumes, manuscrits et imprimés, à Nicolas, qui les a ensuite donnés au collège des Cholets³³. La personne qui lui lègue le manuscrit, « *Jo delira* » (lire Johannes de Lira ?), demeure inconnue. Le fait que Nicolas Parmentier soit maître en théologie pourrait orienter vers la voie d'une circulation dans le contexte conciliaire et liée à des intérêts religieux, d'autant que le manuscrit ne contient que le *Directorium*. Son frère,

²⁸ Ph. Schmidt, « Die Bibliothek des ehemaligen Dominikanerklosters in Basel », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 18, 1919, p. 160–254, ici p. 128 ; B. Altaner, « Zur Geschichte der Handschriftensammlung des Kardinals Johannes von Ragusa », *Historisches Jahrbuch*, 47, 1927, p. 730-732.

²⁹ F. Šanjek, « Le christianisme dans les Balkans au temps de Jean de Raguse (1390/95-1443), *L'Église et le peuple chrétien dans les pays de l'Europe du Centre-est et du Nord (XIV^e-XV^e siècles)*. Actes du colloque de Rome (27-29 janvier 1986), Rome, 1990, p. 289-300 ; Cl. Delacroix-Besnier, *Les Dominicains et la chrétienté grecque aux XIV^e et XV^e siècles*, Rome, 1997, p. 318.

³⁰ A. Tuilier, « La mission à Byzance de Jean de Raguse, docteur de Sorbonne et le rôle des Grecs dans la solution de la crise conciliaire », *Bulletin philologique et historique*, 1981, p. 137-152 ; Šanjek, « Le christianisme dans les Balkans », p. 295-297 ; Delacroix-Besnier, *Les dominicains*, p. 327-331.

³¹ Delacroix-Besnier, *Les dominicains*, p. 330 : « Il avait commencé à rassembler des textes sur la controverse gréco-latine avant de partir pour Constantinople et continuait à travailler cette question sur place », malheureusement sans donner de source ni de référence.

³² Base *Studium* [<http://studium-parisiense.univ-paris1.fr/individus/13559-nicolausparmentarii2>]

³³ K. Rebmeister-Klein, « La bibliothèque du collège des Cholets (fin du XIII^e siècle-1530) », *Bulletin du bibliophile*, 2005/1, p. 30-63, ici p. 35.

possesseur avant lui, est aussi qualifié de « magister », mais on ignore dans quelle discipline. Toutefois, il s'agit d'un manuscrit copié en France peut-être au XIV^e siècle et présent explicitement à Paris au siècle suivant. On ne peut donc exclure un lien avec les collections royales.

Le manuscrit du Vatican, qui contient également des documents relatifs au concile de Bâle, ne contient malheureusement aucune indication de possesseur ou de provenance. Il est par ailleurs dépourvu de tout élément de décoration ou de repérage dans le texte. En l'absence d'édition critique prenant en compte tous les manuscrits et proposant un *stemma codicum*, il est impossible de dire si le manuscrit du Vatican est lié aux manuscrits bâlois. Il n'est pas possible non plus de déterminer la place des manuscrits de l'Escorial ou d'Oxford.

Du côté de la cour royale, un seul manuscrit latin peut lui être clairement associé. Il s'agit du manuscrit Paris, BnF, latin 5990, qui mérite l'attention. Il n'était pas inconnu des éditeurs du *Recueil des historiens des croisades*, puisque Ch. Kohler le cite dans son introduction³⁴, mais ils ne l'ont curieusement pas utilisé. De même, R. Beazley a préféré s'appuyer sur un autre manuscrit latin de Paris, le BnF latin 5138, qui est pourtant une copie due à Baluze du latin 5990. Celui-ci n'est pas le manuscrit offert à Philippe VI ou remis à la commission ; il semble postérieur et date de la seconde moitié du XIV^e siècle. Mais il est possible qu'il soit proche du manuscrit présent dans les archives royales.

Le latin 5990 a été copié en partie par Pierre Manhac, qui a possédé l'ensemble du volume, sur lequel il appose son nom à plusieurs endroits (fol. 33^v, 64, dernier fol. de garde verso). Il écrit à la fin de la première unité codicologique (fol. 33^v) : « *Ce livre qui est de pierre manhac chevalier notaire et secretaire du roy notre seigneur contient quatre quayers et chascun quayer huit feuilz excepté le premier qui en contient dix et y a en tout quatre vins et seze bulles* ». Le compte des cahiers et des feuillets est exact. Cette unité contient effectivement des bulles (fol. 1) : « *En ce livre sont escripts les privileges perpetuels du roy et de la royne et de leurs successeurs roys et roynes de France et aucunes autres bulles notables estans du tresor de ses diz privileges et de ses chartres* ». Les textes suivants, le *Directorium* et le *Secretum secretorum*, sont dus à deux autres mains contemporaines³⁵ et se présentent avec une mise en page différentes (sur deux colonnes alors que le bullaire est copié à longues lignes), mais Pierre Manhac inscrit son nom à nouveau à la fin du recueil, indiquant ainsi que l'ensemble du volume lui a appartenu³⁶.

À première vue, ces trois textes appartiennent à des thématiques éloignées, mais on peut y voir un centre d'intérêt commun, celui du bon gouvernement ou du miroir du prince, genre auquel appartient clairement le *Secretum secretorum*³⁷, tandis que le *Directorium* dispense de nombreux conseils au roi quant à la conduite d'une croisade. Le bullaire, quant à lui, peut servir de mémoire administrative. Au-delà de ce centre d'intérêt commun, on peut également penser que ces trois textes ont une même origine, à savoir les archives et la bibliothèque de la cour royale³⁸. L'identité du possesseur du volume vient renforcer cette hypothèse. Pierre Manhac n'est pas un personnage connu, mais on le voit apparaître dans plusieurs documents des années

³⁴ *RHC*, p. CLXVI-CLXVII.

³⁵ À moins que Pierre Manhac ait utilisé un style d'écriture légèrement différent pour copier d'une part un texte à caractère archivistique (en cursive de chancellerie), d'autre part des textes didactiques (en *libraria cursiva*).

³⁶ L'étude de la numérotation des cahiers montre que l'ordre des textes était auparavant différent : les cahiers du *Directorium* sont numérotés I et II, ceux du bullaire 3, 4, 5 et 6, et le cahier du *Secretum secretorum* 7.

³⁷ Sur la place de ce texte dans l'enseignement des futurs rois, D. Lorée, « Qu'apprend-on aux rois ? La physiognomonie dans le *Secret des secrets* », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 24, 2012, p. 85-97.

³⁸ On ne parle pas encore de librairie royale, terme qui apparaîtra avec le fils de Philippe VI, Jean II le Bon et surtout Charles V ; cf. M.-H. Tesnière, « *Livres et pouvoir royal au XIV^e siècle : la Librairie du Louvre* », *De Bibliotheca Corviniana. Mathias Corvin, les bibliothèques princières et la genèse de l'État moderne*, éd. J.-F. Maillard, I. Monok et D. Nebbiai, Budapest, Oszgazos Széchényi Könyvtar, 2009, p. 251-264.

1380-1407. Ainsi, en 1380, il est mentionné dans le compte de l'hôtel en tant que notaire employé en chancellerie et au conseil³⁹. En 1387, il sert d'intermédiaire pour le don d'un antiphonaire de la part d'un conseiller du roi de France à la collégiale de Saint-Junien⁴⁰. Il signe en 1398 un acte de Charles VI, « ainsi signe par le roy en son conseil [...] P. Manhac⁴¹ ». En 1404-1405, son nom figure dans la liste des « notaires et secrétaires indûment imposés pour l'aide de la guerre contre l'Angleterre, ces officiers ayant tous été exempté de cette aide⁴² ». Le 1^{er} avril 1407, il fait partie des témoins ayant apposé leur seing manuel sur un acte de consentement⁴³. S'il s'agit bien toujours de la même personne, toutes ces mentions correspondent à la présentation que Pierre Manhac fait de lui-même au fol. 33^v du manuscrit latin 5990, à savoir notaire et secrétaire du roi. En tant que tel, il était amené à fréquenter la cour, et en particulier la chancellerie et les archives, où il était chargé de copier et rédiger des actes. De ce fait, il pouvait facilement avoir accès aux archives royales où pouvait toujours se trouver, une cinquantaine d'années plus tard, l'exemplaire du *Directorium* offert au roi ou transmis à la commission chargée de la préparation de la croisade.

Ce manuscrit n'a pas été utilisé dans les éditions du *Recueil des historiens des croisades* et de R. Beazley⁴⁴. Une nouvelle édition du *Directorium* aurait sans doute intérêt à le prendre en compte. Une rapide comparaison faite entre l'édition du *Recueil des historiens des croisades* et le manuscrit latin 5990 a révélé assez peu de différences, sinon quelques interversions de mots ou des variantes orthographiques⁴⁵. Deux variantes toutefois méritent l'attention. La première porte sur la date d'écriture du traité : 1332 dans l'édition et la plupart des manuscrits consultés, mais 1330 dans le latin 5990, dont voici l'incipit (fol. 34) :

*In nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Incipit Directorium ad faciendum passagium transmarinum editum per quendam fratrem ordinis predicatorum scribentem experta et visa potius quam audita, quod dirigitur serenissimo principi et domino domino Philippo regi Francorum, compilatum anno Domino millesimo CCC tricesimo*⁴⁶.

Autre variante intéressante dans cet incipit : Philippe VI est qualifié de « roi des Francs » et non de roi de France, comme dans plusieurs autres manuscrits⁴⁷. Selon l'édition du *Recueil des historiens des croisades*, le manuscrit de Bruxelles porte une formule semblable : « *dominum Philippum regem Francorum*⁴⁸ », de même que le manuscrit d'Oxford utilisé par R. Beazley : « *ad serenissimum principem et dominum Philippum Francorum regem illustrem*⁴⁹ ».

Il convient de rapporter aussi à l'entourage royal la traduction de Jean de Vignay et le manuscrit qui la contient. Jean de Vignay a traduit plusieurs textes pour le roi ou son épouse,

³⁹ « Pierre Manhac, en chancellerie et au conseil » (O. Morel, *La grande chancellerie et l'expédition des lettres royales de l'avènement de Philippe de Valois à la fin du XIV^e siècle*, Paris, A. Picard et fils, 1900, p. 118).

⁴⁰ Mention portée sur le folio de garde du manuscrit Limoges, Bibliothèque municipale, 2 ; fichier possesseurs, section de codicologie de l'IRHT (« *Petrus de Magnaco* »).

⁴¹ L. Douët-d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. 1, Paris, Société de l'histoire de France, 1863-1864, n° LXIX.

⁴² Morel, *La grande chancellerie*, p. 558-559, pièce justificative n° 46, 8 avril.

⁴³ Morel, *La grande chancellerie*, p. 567, pièce justificative n° 51.

⁴⁴ R. Beazley a toutefois utilisé le manuscrit Paris, BnF, latin 5138, copie du XVII^e siècle du manuscrit de Pierre Manhac.

⁴⁵ Cette collation a porté sur le prologue (p. 367-370 de l'édition *RHC*) et sur le début du premier livre (p. 379-383 de l'édition).

⁴⁶ Voir le prologue complet de ce manuscrit édité en annexe.

⁴⁷ *RHC*, p. 367 : « *ad serenissimum principem et dominum dominum Philippum Francie regem illustrem* ».

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Beazley, « *Directorium ad faciendum* », p. 813.

Jeanne de Bourgogne⁵⁰. Originaire de Normandie, il entre dans l'ordre des Hospitaliers et devient membre de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris. Ses traductions destinées à la cour royale sont datées des années 1330. Il a réalisé la traduction du *Directorium* rapidement (en 1333) après son écriture en latin, et pour Philippe VI lui-même, qui ne connaissait probablement pas le latin⁵¹. L. Evdokimova associe à cette traduction celles des *Merveilles de la terre d'Outremer* (récit de voyage d'Odoric de Pordenone) et des *Enseignemens ou ordonances pour un seigneur qui a guerres et grans gouvernemens a faire* (*De regimine principis* de Théodore Paléologue), que Jean de Vignay aurait dédiées ensemble à Philippe VI en lien avec ses projets de croisade⁵². Ce dernier texte ne se trouve toutefois pas dans le manuscrit de Londres qui contient le *Directorium*. Ce manuscrit a été copié, rassemblé et enluminé dans l'atelier parisien de Jeanne et Richard de Montbaston, vraisemblablement pour un membre de la cour royale, peut-être Philippe VI⁵³. Il contient plusieurs traductions de Jean Vignay, dont certaines, comme le *Directorium*, ne sont conservées que dans ce manuscrit, ce qui laisserait penser qu'il a joué un rôle dans sa confection⁵⁴. Le texte du *Directorium* s'ouvre par une enluminure montrant le traducteur à genoux offrant son ouvrage au roi Philippe VI trônant (fol. 165^v)⁵⁵. Le manuscrit est ensuite passé en Angleterre, probablement à la suite de la Guerre de Cent ans⁵⁶.

De la cour de Philippe VI, l'intérêt pour le *Directorium* s'est ensuite déplacé à celle des ducs de Bourgogne et principalement de Philippe III le Bon. Un manuscrit latin provient des collections des ducs de Bourgogne, celui de Bruxelles. Si l'indice de la variante « rex Francorum » peut être vérifié par une collation plus complète, ce manuscrit est probablement proche de celui qui se trouvait dans les collections royales. On peut penser que le manuscrit de Bruxelles a servi de source à la traduction de Jean Miélot. Il contient aussi le traité de Burchard de Mont Sion, que Miélot traduit également. Ce personnage entra en 1448-1449 au service des ducs de Bourgogne comme copiste, enlumineur et traducteur⁵⁷. La traduction de la *Descriptio Terre sancte* est datée des années 1450-1456 et celle du *Directorium* de 1455.

Des quatre manuscrits de la traduction de Jean Miélot, trois sont très étroitement associés. Il s'agit des trois manuscrits aujourd'hui conservés à Paris. Ils proviennent tous les trois de la cour de Bourgogne, où ils ont été copiés et décorés, et ils renferment quasiment le même contenu : le *Directorium* associé à la traduction par Jean Miélot du traité de Burchard de Mont Sion et au récit de voyage de Bertrandon de la Broquière, parti en mission en Orient pour le duc de Bourgogne. Ces trois textes, auxquels deux manuscrits ajoutent l'*Advis* de Jean Torcello et son commentaire par Bertrandon, constituent un dossier relatif à l'Orient et plus précisément à

⁵⁰ Chr. Knowles, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle », *Romania*, 75, 1954, p. 353-383 ; ead. et S. Lefèvre, « Jean de Vignay », *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1994, p. 858-860 ; L. Evdokimova, « Le directoire de Jean de Vignay, une traduction littéraire au début du XIV^e siècle », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 27, 2014, p. 177-198.

⁵¹ Knowles, « Jean de Vignay », p. 367 ; Evdokimova, « Le directoire », p. 180 ; S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 113.

⁵² Evdokimova, « Le directoire », p. 178 et 191-193.

⁵³ D. J. A. Ross, « Methods of Book-Production in a XIVth Century French Miscellany (London, B. M., ms. Royal 19 D I) », *Scriptorium*, 6-1, 1952, p. 63-75 ; M. A. Rouse et R. H. Rouse, *Manuscripts and Their Makers: Commercial Book Production in Medieval Paris, 1200-1500*, Londres, Harvey Miller, 2000, p. 244-246 ; C. W. Dutschke, « The Truth in the Book: The Marco Polo Texts in Royal 19 D I and Bodley 264 », *Scriptorium*, 52-2, 1998, p. 278-300, ici p. 296.

⁵⁴ L. Brun et M. Cavagna, « Pour une édition du *Miroir historial* de Jean de Vignay », *Romania*, 495-496, 2006, p. 378-428, ici p. 394, n. 43.

⁵⁵ S. Gorgievski, « Voyages outremer, à nuls autres pareils ? Mers et fleuves d'Orient dans le programme iconographique du manuscrit Royal 19 D I (1333-1340) », *Babel*, 33, 2016, p. 263-300, ici p. 27.

⁵⁶ Brun et Cavagna, « Pour une édition », p. 389-390.

⁵⁷ S. Lefèvre, « Jean Miélot », *Dictionnaire des Lettres françaises*, p. 819-820.

la préparation d'une croisade ; ce dossier est clairement bourguignon⁵⁸, tant du point de vue de la commande des œuvres (traductions ou œuvres originales) que de la réalisation des recueils. Il prend place dans le contexte de la chute de Constantinople et du Banquet du faisán (février 1454)⁵⁹. L'incitation du *Directorium* à conquérir Constantinople acquiert une nouvelle actualité depuis que cette ville est passée sous domination ottomane⁶⁰.

Le manuscrit français 9087 constitue l'exemplaire de dédicace de ce dossier. Il renferme plusieurs enluminures montrant Philippe le Bon et les auteurs des textes contenus dans le manuscrit⁶¹. Ainsi, au fol. 152^v, en tête du récit de Bertrandon, se trouve une miniature représentant ce dernier en costume oriental remettant un livre au duc de Bourgogne en armure⁶². En tête du manuscrit (fol. 1) figure une scène de dédicace de la traduction du *Directorium* à Philippe le Bon, suivie au fol. 2 d'une autre enluminure montrant la réception du texte original par Philippe VI des mains d'un dominicain⁶³. Ce faisant, les images soulignent la continuité des projets entre les deux princes et présentent le duc de Bourgogne comme le successeur du roi de France en matière de croisade.

Tout autant que deux voies de diffusion, les contextes codicologiques révèlent deux types de réception du texte : d'une part la préparation d'une croisade, ce qui correspond à la commande initiale de Philippe VI, mais également à la présence du texte à la cour de Bourgogne, d'autre part la question de l'union des églises orientales dans le contexte des conciles du XV^e siècle.

L'AUTEUR DU TEXTE

Cette question est probablement la plus épineuse. Le *Directorium* a été attribué à plusieurs auteurs dominicains, sans qu'aucune de ces attributions ne soit considérée comme sûre. Le prologue indique en effet que l'auteur appartient à l'ordre des Frères prêcheurs, sans autre précision. Quelques informations supplémentaires sont dispersées à travers le texte, mais elles ne permettent pas de lever le doute à coup sûr. L'avis rendu par la commission en charge de préparer la croisade présente lui aussi l'œuvre comme anonyme, mais apporte une précision quant au statut de l'auteur au moment où il rendit son traité.

La première attribution, maintenant largement rejetée, est celle qui figure dans l'édition du *Recueil des historiens des croisades* : « Brocardus », même si Ch. Kohler, dans son introduction, où il ajoute « [pseudo] » devant le nom de l'auteur, la démonte catégoriquement⁶⁴. Cette attribution à Burchard de Mont Sion semble due à Jean Miélot, qui traduit le *Directorium* et la *Descriptio Terre sancte* l'un à la suite de l'autre : il les a trouvés côte à côte dans son manuscrit source et les fait copier ensemble dans le manuscrit destiné au duc de Bourgogne. Puisque Burchard est lui aussi un dominicain, il lui a semblé pertinent d'attribuer à cet auteur les deux textes. Ainsi, dans le prologue de sa traduction, qui est une reprise du prologue latin,

⁵⁸ Sur le contexte, voir J. Paviot, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e siècle-XV^e siècle)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 149, qui n'analyse cependant pas en détail ce dossier et les manuscrits le contenant.

⁵⁹ J. D. Wrisley, « The Loss of Constantinople and Imagining Crusade at the Fifteenth-Century Court of Burgundy », *al-Abhath*, 55, 2007-2008, p. 81-115, ici p. 92.

⁶⁰ F. Schmieder, « Enemy, Obstacle, Ally ? The Greek in Western Crusade Proposals (1274-1311) », *The Man of Many Devices... Who Wandered Full Many Ways*, éd. B. Nagy et M. Sebök, Budapest, Central European University Press, 1999, p. 357-371, ici p. 365.

⁶¹ Wrisley, « The Loss of Constantinople », p. 98.

⁶² J. Guéret-Laferté, « Le livre et la croisade », *Le banquet du faisán. 1454 : l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, éd. M.-Th. Caron et D. Clauzel, Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 107-114, ici p. 108-109 ; Wrisley, « The Loss of Constantinople », p. 104-107.

⁶³ Guéret-Laferté, « Le livre et la croisade », p. 111 (qui ne donne pas les numéros de feuillets) ; Wrisley, « The Loss of Constantinople », p. 99-101.

⁶⁴ *RHC*, p. CLIV-CLXIII.

augmenté de la présentation de son travail sur une commande de Philippe III, Jean Miélot identifie clairement l'auteur du *Directorium* avec Burchard : « *Cy commence ung advis directif pour faire le voyage d'oultremer ; lequel advis ung frere de l'ordre des Prescheurs, nommé frere Brochard l'Alemant, fist et composa en latin, l'an M III^e XXXII, et le presenta à très excellent prince et son souverain seigneur Phelippe de Valois*⁶⁵ ». L'association entre les deux textes est telle que Miélot date la *Descriptio Terre sancte* de 1332, comme le *Directorium* : « *Cy commence le livre de la description de la Terre sainte faict a l'onneur et loenge de Dieu, et compilé jadis l'an M III^e XXXII par frere Brochart l'Alemant de l'ordre des Prescheurs*⁶⁶ ».

Ch. Kohler rejette facilement cette identification, qui ne repose sur aucun élément solide : les dates connues de l'activité de Burchard de Mont Sion (son séjour en Terre sainte date des années 1280⁶⁷) sont trop éloignées de celles du *Directorium* ; Burchard est allemand, alors que l'auteur anonyme indique être sujet du roi de France ; le contenu est parfois contradictoire⁶⁸.

C'est à Guillaume Adam que Ch. Kohler attribue le *Directorium*, ce qu'il cherche à démontrer avec application. Il s'appuie sur les éléments du traité qui apportent des indices quant à l'identité de son auteur. Reprenons-les à notre tour⁶⁹ :

- l'auteur dit avoir séjourné vingt-quatre ans en Orient : « *per XXIII annos et amplius quibus fui in terris infidelium moratus*⁷⁰ »,
- il se trouve à la curie pontificale à Avignon au moment où il écrit son traité⁷¹,
- il a parcouru le monde « *causa fidei predicande*⁷² »,
- il s'est avancé jusqu'au sud de l'équateur et a pu observer la disparition de l'étoile polaire⁷³,
- il a visité l'île de Socotora⁷⁴,
- il a séjourné en Sicile sous le règne de Frédéric II (1296-1339), avec lequel il s'est entretenu⁷⁵,
- il s'est trouvé à Constantinople et Pétra⁷⁶,
- il parle des mœurs des habitants de la Russie par expérience : « *magna ex parte certa experientia sum edoctus*⁷⁷ »,
- il fut présent à l'une des batailles menées contre les Turcs par le Génois Martino Zaccaria⁷⁸,
- il fut l'un des deux dominicains envoyés par Jean XXII en Arménie dans le but de procéder à l'union des Églises : « *quarum quidem unionis et confessionis ego motor, operator atque receptor unus extiti de duobus fratribus Predicatoribus, quos dominus Johannes papa XXII ad hoc specialiter inter cetera destinavit*⁷⁹ »,

⁶⁵ RHC, p. 367. Il est toutefois à remarquer que le ms. français 9087 ne comporte pas cette identification : « *Cy commence ung advis directif pour faire le passage d'oultremer, lequel advis ung religieux de l'ordre des Prescheurs fist et composa en latin l'an mil CCC XXXII et le presenta a tres excellent prince et son souverain seigneur Phelippe de Valois* » (fol. 1-1^v).

⁶⁶ RHC, p. CXLV.

⁶⁷ Burchard se trouve en Terre sainte en 1283 (J. Rubin, « Burchard of Mount Sion's Descriptio Terrae Sanctae : A Newly Discovered Extended Version », *Crusades*, 13, 2014, p. 173-190, ici p. 180)

⁶⁸ RHC, p. CLXVI-CLXVII.

⁶⁹ Cf. aussi Patlagean, « La conquête de l'empire grec », p. 456 ; Trouilhet, « Les projets de croisade des dominicains », p. 161-162.

⁷⁰ RHC, p. 368.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² RHC, p. 383.

⁷³ RHC, p. 383-384.

⁷⁴ RHC, p. 387.

⁷⁵ RHC, p. 404.

⁷⁶ RHC, p. 447 (les événements dont il parle en lien avec sa présence là-bas datent de 1307).

⁷⁷ RHC, p. 439.

⁷⁸ RHC, p. 457.

⁷⁹ RHC, p. 488.

- il se trouvait en Perse probablement en 1312⁸⁰,
- les descriptions qu'il donne de certains pays, sans dire qu'il s'y est rendu, laissent toutefois penser qu'il en a eu une connaissance directe, notamment l'Éthiopie, l'empire byzantin, la Terre sainte et le Proche-Orient en général.

Ajoutons à tout cela l'indication de sa charge d'archevêque (latin) dans un archevêché faisant partie de l'empire de Constantinople ou se trouvant à ses marches contenue dans l'avis rendu par la commission.

Tous ces éléments plaident, selon Ch. Kohler, en faveur de l'attribution du *Directorium* à Guillaume Adam, déjà auteur, en 1317-1318, d'un autre traité de croisade, le *Tractatus quomodo Sarraceni sunt expugnandi*⁸¹. Ce dernier, comme l'auteur anonyme, a voyagé en Arménie, en Perse, dans la partie occidentale de l'océan Indien. Par ailleurs, des parallèles existent entre les deux textes, notamment un certain nombre d'arguments communs ou d'anecdotes portant sur les mêmes lieux ou personnages⁸². En 1332, Guillaume Adam est archevêque d'Antivari (aujourd'hui Bar, Montenegro), qui se trouve en effet en marge de l'empire byzantin.

Un autre candidat examiné, mais assez rapidement écarté par Ch. Kohler, est le dominicain Raymond Étienne, archevêque d'Éphèse en 1332⁸³. S'il reconnaît que de nombreux éléments en faveur de l'identification à Guillaume Adam peuvent également s'appliquer à Raymond Étienne, en particulier ceux qui ont trait aux aspects missionnaires et aux pays visités, il rejette toutefois cette identification.

Ch. Kohler réitéra son opinion dans un court article publié en 1909-1911⁸⁴. Il ne fit toutefois pas l'unanimité. Dès 1921, H. Omont, qui rédige la notice consacrée à Guillaume Adam dans l'*Histoire littéraire de la France*, considère que les arguments avancés par Ch. Kohler n'apportent « aucune preuve évidente » ; il ne propose cependant pas d'autre candidat et conclut qu'« il faut se résoudre à ignorer le nom du rédacteur du *Directorium ad passagium faciendum*⁸⁵ ». Le récent éditeur du traité de Guillaume Adam reprend la question en mettant en avant les parallèles entre les deux textes, déjà signalés par Ch. Kohler. Pour G. Constable, ces ressemblances peuvent être dues à trois causes possibles : « (1) *the two works were written by the same author*, (2) *they were based on the same or similar sources*, or (3) *the author of the Directory made use of the Treatise*⁸⁶ ». La troisième hypothèse emporte l'adhésion de l'éditeur, qui considère que les différences entre les deux traités sont trop importantes pour qu'ils soient l'œuvre d'un même auteur⁸⁷. Selon lui, les points de vue choisis par les deux auteurs sont différents : tandis que Guillaume Adam adopte une approche économique et met en avant le blocus de l'Égypte, le *Directorium* a une orientation plus politique et semble faire part de voyages plus lointains que son confrère, faisant preuve de connaissances astronomiques et de navigation plus développées⁸⁸. G. Constable considère que le candidat le plus probable pour le *Directorium* est Raymond Étienne, mais préfère laisser la question en suspens en attendant d'éléments plus probants.

L'attribution à Raymond Étienne a en revanche été retenue par R. Loenertz, considérant que le siège d'Éphèse correspondait mieux à un archevêché situé dans l'empire de

⁸⁰ *RHC*, p. 514.

⁸¹ Sur la date d'écriture du *Tractatus*, voir William of Adam, p. 2.

⁸² Voir l'énumération de ces parallèles dans l'introduction de Kohler, *RHC*, p. CLIV-CLVI.

⁸³ *RHC*, p. CLX-CLXI.

⁸⁴ Ch. Kohler, « Quel est l'auteur du *Directorium ad passagium faciendum* », *Revue de l'Orient latin*, 12, 1909-1911, p. 104-111.

⁸⁵ H. Omont, « Guillaume Adam, missionnaire », *Histoire littéraire de la France*, t. 35, Paris, 1921, p. 277-284, à la p. 283.

⁸⁶ William of Adam, p. 7.

⁸⁷ William of Adam, p. 8.

⁸⁸ *Ibid.*

Constantinople⁸⁹. La mission envoyée en Arménie par Jean XXII et mentionnée par le *Directorium* est sans aucun doute celle de 1318, qui fut confiée à Raymond Étienne, avec pour objectif d'installer un couvent et des écoles de latin à Laïas⁹⁰. R. Loenertz ne prend toutefois pas la peine de développer une argumentation en faveur de l'attribution à Raymond Étienne, suggérant implicitement que les arguments déjà avancés par Ch. Kohler suffisent. J. Richard reprend cette attribution sans la questionner davantage⁹¹, tout en admettant l'existence d'avis divergents⁹².

À l'heure actuelle, les auteurs traitant du *Directorium* préfèrent dans l'ensemble rester prudents et, tout en mentionnant les différentes attributions proposées depuis le XIX^e siècle, choisissent en général de ne pas se prononcer, à l'instar de G. Constable. C'est ainsi que procèdent, par exemple, É. Patlagean⁹³, L. Evdokimova⁹⁴. J. Trouilhet quant à lui déclare mentionner Raymond Étienne comme auteur du *Directorium*, « même si la paternité de l'œuvre est toujours sujette à caution⁹⁵ ».

Si l'on reprend le patient travail de Ch. Kohler pour relever les éléments d'identification présents dans le *Directorium* et les rattacher à des faits documentés par ailleurs, il s'avère que deux dominicains seulement correspondent à ce que l'auteur anonyme nous dit de lui : Guillaume Adam et Raymond Étienne, celui-ci étant le seul mentionné dans les documents pontificaux pour la mission en Arménie. Le premier est déjà l'auteur d'un traité de croisade, composé une quinzaine d'années auparavant. On pourrait penser que s'il avait voulu contribuer à la préparation de la croisade projetée par Philippe VI, il se serait contenté de remanier son traité, un peu comme Marino Sanudo retravaillant son *Secretum fidelium crucis* au fil des dédicaces aux papes Clément V puis Jean XXII et à divers souverains⁹⁶. Il existe bien des parallèles et des points communs entre le *Directorium* et le *Tractatus*, mais il ne s'agit que de passages ou d'arguments, non de l'architecture générale du texte. L'ordre du discours et de l'argumentation n'est pas le même. La structure du traité est d'ailleurs plus rigide, plus développée (en termes de parties et sous-parties) et plus strictement suivie dans le *Directorium* que chez Guillaume Adam : le *Tractatus* a une structure bien définie, mais l'auteur se permet davantage de développements et de digressions que celui du *Directorium* ; sa plume paraît plus libre et moins corsetée par le plan que l'auteur du second traité s'est imposé. Notons au passage que les plans de ces deux traités correspondent tout à fait à la pratique de frères prêcheurs, habitués à produire des écrits didactiques très structurés. Dans le *Directorium*, les différentes parties sont constamment annoncées et clairement énoncées. Ainsi, le prologue est suivi d'une présentation des *libelli*, des *partes*, des *motivi*, des *preambuli* ou des *rationes* qui composent le traité, en tout deux livres divisés en douze parties⁹⁷.

Comme l'indique G. Constable, les points de vue et les centres d'intérêt diffèrent également entre les deux traités. Par exemple, l'auteur du *Directorium* fait preuve d'un intérêt marqué et de connaissances approfondies en ce qui concerne la géographie et l'astronomie. Cela est particulièrement sensible dans le chapitre exposant le second motif pour entreprendre

⁸⁹ R. Loenertz, *La société des frères pèlerins. Étude sur l'Orient dominicain*, Rome, Istituto storico domenicano, 1937, p. 63.

⁹⁰ Loenertz, *La société*, p. 187-188 ; J. Richard, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 1998, p. 202.

⁹¹ J. Richard, « Les premiers missionnaires latins en Éthiopie (XII^e-XIV^e siècles) », *Atti del convegno internazionale di studi etiopici*, Rome, Accademia nazionale dei Lincei, 1960, réimpr. dans *Orient et Occident au Moyen Âge : contacts et relations (XII^e-XV^e s.)*, Londres, Variorum reprints, 1976, n° XXIV, p. 323-329, à la p. 328 ; *id.*, *La papauté et les missions*, p. 202.

⁹² Richard, *La papauté et les missions*, p. 170, n. 4.

⁹³ Patlagean, « La conquête de l'empire grec », p. 456.

⁹⁴ Evdokimova, « Le *directoire* », p. 177-178, n. 1.

⁹⁵ Trouilhet, « Les projets de croisades », p. 151, n. 1.

⁹⁶ N. Bouloux, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2002, p. 46.

⁹⁷ *RHC*, p. 370-378.

la croisade : « *Secundum motivum est desiderium et affectus dilatacionis fidei et nominis christiani*⁹⁸ ». Une partie de ce chapitre est composé d'un exposé géographique portant sur les différentes parties de la terre habitée et montrant la faible part que représente l'Europe chrétienne latine⁹⁹. L'auteur affirme qu'il s'appuie sur son expérience personnelle, accumulée pendant ses années passées à évangéliser les peuples, qui l'ont même conduit au-delà de l'équateur :

*Ego, pro meo proposito, unum per me visum adicio et expertum. Cum enim profiscerer inter gentes, causa fidei predicande, transiens infallibiliter sub et ultra tropicum estivalem, sub equinoctio me inveni, quod probatur ex tribus demonstrativis evidencius argumentis. Primo quod in loco illo in quantitate diei ac noctis, nullo anni tempore, alicujus hore seu eciam momenti sensibilis differentia notabatur ; secundo quod existente sole in primo gradu Arietis et Libre, erat ibi in meridie umbra recta ; tercio quod stellas que circumeunt propinquius polos mundi videbam in aliqua parte noctis istas, scilicet ad aquilonem, illas autem ad meridiem super circulum horizontis simul et equaliter elevatas. Obmitto, causa brevittatis, multa alia argumenta, licet essent audiencium auribus curiosa. Processi ultra versus meridiem ad locum ubi polum nostrum articum non videbam, et videbam polum antarcticum circa xxiii gradibus elevatum. Ab isto loco ulterius non processi*¹⁰⁰.

L'auteur limite son propos (« *Obmitto, causa brevittatis...* »), qui semble pourtant lui tenir à cœur. Aurait-il écrit un autre texte, aujourd'hui perdu, sur des questions géographiques ? C'est que pense Ch. Kohler en s'appuyant sur la formule « *ut alias asserui et probavi*¹⁰¹ ». Aucun autre élément ne permet cependant de l'affirmer.

En conclusion de tous les éléments ci-dessus, il me paraît tout à fait possible d'attribuer le *Directorium* à Raymond Étienne. La preuve indiscutable n'a pas encore été trouvée – peut-être ne le sera-t-elle jamais – mais la probabilité est très forte et tous les éléments dont nous disposons convergent vers ce dominicain. À vrai dire, il n'y a même aucun élément contradictoire.

L'ensemble du traité dénote un intérêt certain pour la géographie. On a déjà cité ci-dessus sa mention de l'équateur ; certains passages laissent penser que l'auteur avait une carte sous les yeux. Voulant montrer que l'armée croisée pourra aisément trouver des régions disposant de ressources, il cite les provinces concernées en fonction des points cardinaux associés à leur position par rapport à lui, comme s'il se trouvait au centre de la carte, le nord étant à sa gauche, l'occident derrière lui, le sud à sa droite et l'orient devant lui :

*Ab aquilone id est a sinistris, per mare Ponticum, de multis provinciis que specialiter describuntur ; ab occidente, id est a tergo, de Tracia, Machedonia et cetera, ubi loca etiam nominantur ; a meridie, id est a dextris, loca et provincie exprimentur : portus eciam in generali describuntur, ad quos valeant declinare omnia vasa que victualia deportabunt ; ad orientem etiam, id est ante, quia ipsa Turchia inter omnes mundi provincias est fertilis et habundans*¹⁰².

Son exposé géographique est au service de la stratégie à adopter pour la croisade, comme sa description plus détaillée de certaines régions, telle celle qu'il donne de la Serbie, qui démontre néanmoins son intérêt pour la topographie et l'architecture :

Regum illud pauca et quasi nulla loca habet forcia vel munita, sed totum est ville et casalia, sine fossatis et penitus sine muris. Edificia et palacia tam regis quam aliorum nobilius sunt de paleis et de lignis. Nunquam vibi ibi aliquod palacium sive domum de lapide nec de terra, nisi in civitatibus maritimis

⁹⁸ RHC, p. 381.

⁹⁹ Gadrat-Ouerfelli, « *Decima pars non sumus* », p. 92.

¹⁰⁰ RHC, p. 383-384.

¹⁰¹ RHC, p. 382 et CXLIX.

¹⁰² RHC, p. 377.

*Latinorum. Illud regnum est in blado, vino et oleo et carnibus opulentum, aquis preterfluentibus foncium et fluminum est amenum, nemoribus, pratis, montibus, planis ac vallibus est jocundum, diversarum ferarum nationibus est repletum ; et breviter quidquid ibi nascitur, est electum, et specialiter in parte illa que situm optinet supra mare*¹⁰³.

L'essentiel du traité porte toutefois sur les questions religieuses et politiques. Il appelle Philippe VI à conquérir l'Orient, à commencer par l'empire byzantin, non seulement afin de reprendre ensuite plus facilement la Terre sainte, mais aussi (et peut-être surtout aux yeux de ce dominicain) de convertir les chrétiens orientaux à la foi catholique romaine dans le but d'assurer son extension dans le monde. Puisqu'une grande partie du *Directorium* traite de la question des chrétiens orientaux et assez longuement des Grecs et de leur nécessaire union à la chrétienté latine¹⁰⁴, on comprend dès lors qu'il ait intéressé les membres du concile de Bâle, en particulier le dominicain Jean de Raguse, qui œuvra pour que l'Église byzantine y participe afin de discuter de l'union. Ce faisant, on assiste à un changement de réception du texte, jusque-là, aussi bien à la cour de France au XIV^e siècle qu'à celle de Bourgogne au XV^e siècle, lu et reçu comme un traité de croisade. Sa réception dans le cadre du concile de Bâle le rapproche d'une autre œuvre écrite par un dominicain et qui mériterait une véritable étude et une édition complète : le *Libellus de notitia orbis*, composé en 1404 par Jean, archevêque de Sultanieh, pour traiter des différentes religions présentes en Orient¹⁰⁵.

Bien que les projets de croisade de Philippe VI n'aient pas abouti, il est intéressant de noter que le *Directorium* n'est pas resté enfermé dans une armoire. Il nous a été transmis par un nombre de manuscrits non négligeable (dix en latin et cinq au total pour le français), révélant une circulation pendant les XIV^e et XV^e siècles et donnant lieu à des traductions. N'ayant pas convaincu la cour des Valois, il a néanmoins été jugé suffisamment intéressant pour nourrir les projets de croisade des Bourguignons et les discussions sur l'union des églises au concile de Bâle.

Le *Directorium*, que l'on peut attribuer à Raymond Étienne avec un degré de certitude élevé, mériterait à n'en pas douter une nouvelle édition critique, reprenant l'ensemble des manuscrits, et en particulier le manuscrit Paris, BnF, latin 5990. Aucune étude des sources n'a, à ma connaissance, jamais été faite non plus sur ce texte. Une telle analyse permettrait non seulement de mieux éclairer ses rapports avec le traité de Guillaume Adam, mais aussi d'évaluer plus précisément l'originalité de cette œuvre par rapport aux autres traités de croisade qui fleurissent à la même époque.

Christine GADRAT-OUERFELLI,
LA3M, CNRS-Aix-Marseille Université

¹⁰³ *RHC*, p. 478-480.

¹⁰⁴ Schmieder, « Enemy, Obstacle, Ally ? », p. 366 ; *ead.*, « Faith, Blood and the Reliability of Conversion : The *Directorium ad passagium faciendum* (1332) », *Images of Otherness in Medieval and Early Modern Times. Exclusion, Inclusion and Assimilation*, éd. A. Eisenbeiß et L. E. Saurma-Jeltsch, Berlin-Munich, 2012, p. 151-156, à la p. 153 ; Trouilhet, « Les projets de croisade », p. 178-179.

¹⁰⁵ A. Kern, « Der *Libellus de notitia orbis* Johannes' III. (de Galonifontibus ?) O.P. Erzbischofs von Sulthanyeh », *Archivum fratrum Praedicatorum*, 8, 1938, p. 82-123 ; N. Tarfaoui, « Le *Libellus de notitia orbis* de Jean, archevêque de Sultanieh », *Positions des thèses*, Paris, École nationale des Chartes, 2015.

[fol. 34] In nomine patris et filii et spiritus sancti, Amen.

Incipit Directorium ad faciendum passagium transmarinum editum per quendam fratrem ordinis Predicatorum, scribentem experta et visa potius quam audita, quod dirigitur serenissimo principi et domino domino Philippo regi Francorum, compilatum anno Domini millesimo CCC^o tricesimo.

De celsitudine vestre sancto proposito, domine mi rex, in Romana curia fama celebri divulgato exultat et jubilat orbis totus, quod scilicet tanquam alter provius de superis Machabeus pro emulatione legis, pro zelo fidei, pro liberatione terre Christi sanguine consecrate sumitis bellum Dei. Et quia pauper ego non possum obsequi vestre regie magestati in curribus et in equis, quod Deo teste libencius et uberius facerem si haberem, cum hoc opusculo ad passagium directorio in nomine Domini, qui in tabernaculum testimonii pelles arietum et pilos caprarum precipit et docuit offerenda, et plus quam divites larga munera exhibentes pauperulam commendavit duo tantum era minuta in gazophilacium offerentem vestre felicitatis pedibus humiliter me prosterno. In quo quidem Directorio non tam aliorum relacione audita quam ea que per XXIII^{or} annos et amplius quibus fui in terris infidelium commoratus causa fidei predicande visa referro et experta. Licet igitur vestra potentia multos habeat directores et sit impossibile quod ad beatitudinem tante preeminencie informatores non confluent undequaue, tamen hoc postulo, hoc supplico mente tota, ut ejus mei fidelis vestre celsitudinis ae devoti hoc laboratum opusculum non repellat. Si enim alii quicumque majora forte descriperint vel promiserint grandiora, puto tamen et certus sum quod utiliora non potuerunt exhibere nec ostendere veriora. Si quis vero in hiis que inferius dissero et describo punctum se reputet sive lesum, non veritati nec ipsam dicenti sed sibimet irascatur potius quia talis. Non enim quisquam palpari debuit aut vereri ubi directio tanti exercitus aperitur et de tutela ac salute agitur tanti regis. Inter hec cuperem si mereor tui, domine mi, vestigia prosequi tam sanctum negocium exequentis, non sicut unus de mercenariis, sed sicut unus de illis qui de micis que cadunt de mensa tua cupiunt saturari, ut sicut hec describo literis, digito demonstrarem. Huic autem opusculo Directorium ad passagium nomen dedi, quod ad significacionem duorum gladiatorum quorum Dominus sufficienciam attestatur, et ad tipum apostolorum, quorum numerus in duodenario consummatur, in duos libellos et duodecim partes distinctum exhibeo et completum, ut sicut gladius vivus et efficax verbi Dei ipsorum apostolorum ministerio durata corda gentium penetravit earumque colla indomita sua subdidit jugo legis, sic secundus gladius vestre invicte potencie ac virtutis exemptus de faretra regni vestri, velut alter gladius Gedeonis, tabernacula hostilium nationum dividat, deicat, conterat et conculcet. Amen.

Résumé : Offert à Philippe VI de Valois qui a déclaré vouloir partir en croisade, le *Directorium ad passagium faciendum* se présente sous forme anonyme. Les circonstances de l'écriture de ce traité et de la façon dont il s'inscrit dans les préparatifs du roi de France sont bien documentées. Avant de chercher à résoudre la question de l'identité de son auteur, cet article s'intéresse à la tradition manuscrite et à la réception de ce texte. Celle-ci montre que le texte a touché deux milieux, qui s'y sont intéressés dans le cadre de deux préoccupations différentes : d'une part la croisade et la reconquête des lieux saints, d'autre part l'union avec les églises orientales.

Mots-clés : traité de croisade, ordre dominicain, Raymond Étienne, Guillaume Adam, Philippe VI

Abstract : A crusade treatise written by a Dominican : the *Directorium ad passagium faciendum* Offered to Philip VI of Valois, who had declared his intention to go on crusade, the *Directorium ad passagium faciendum* is presented in anonymous form. The circumstances of the writing of this treaty and the way in which it fits into the preparations of the king of France are well documented. Before attempting to resolve the question of its author's identity, this paper looks at the manuscript tradition and the reception of this text. This shows that the text reached two milieus, which were interested in it within the framework of two different preoccupations: on the one hand the crusade and the reconquest of the Holy places, on the other hand the union with the Eastern churches.

Keywords : crusade treatise, Dominican order, Raymond Etienne, William of Adam, Philip VI